



France
Très Haut Débit
R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Projet du conseil général des Deux-Sèvres

*Eléments complémentaires à destination du CCFTHD
Mission Très Haut Débit
17 juillet 2014*

Rappel des points nécessitant un nouvel examen au terme de l'avis du comité de concertation du 19 décembre 2013

Lors de la séance du 19 décembre 2013 Comité de concertation:

- a émis un avis favorable tout demandant « à ce que le projet soit amélioré » sur un certain nombre de points « qui nécessitent des clarifications approfondies » :
 - la gouvernance du projet
 - le montage juridique
 - l'ambition très haut débit
 - la mobilisation des financements potentiels afin de boucler le plan de financement
 - l'articulation des différentes technologies utilisées dans le projet, notamment le mix technologique
 - la possibilité de réutiliser les infrastructures réalisées pour le FttN pour assurer le déploiement à terme du FttH
- a demandé que « les avancées vis-à-vis de ces points soient rapportées lors d'une prochaine séance ».

Gouvernance et montage juridique

Problématiques identifiées par le Comité

- Aucun choix définitif sur la structure de portage du RIP FttH :
 - Le CG privilégiait un portage par un GIP
 - Les discussions avec la Mission THD vers un autre type de structure n'avaient pas abouties
- L'incertitude sur la maîtrise d'ouvrage du RIP FttH ne permettait pas de définir le montage juridique:
 - CG uniquement désigné comme maître d'ouvrage pour le FttN
 - Aucun maître d'ouvrage clairement identifié pour la composante FttH
 - L'orientation vers un GIP était susceptible de remettre en cause le schéma d'une exploitation supra-départementale par une SPL.

Nouveaux éléments apportés par le CG

- **Orientation vers un GIP abandonnée. Projet sera porté par un SMO :**
 - Mise en place d'ici mi 2015.
 - Il regroupera le conseil général, les EPCI et probablement le Syndicat intercommunal d'énergie des Deux-Sèvres (SIEDS)
- **Maîtrise d'ouvrage du RIP FttH confiée au SMO.**
- Les infrastructures réalisées dans le cadre du FttN seront également transférées au SMO
- Après discussions avec le CR et les trois autres CG, une étude pour déterminer les modalités techniques, juridiques et financières de la mise en place d'une SPL régionale.

Ambition très haut débit et articulation du mix technologique

Problématiques identifiées par le Comité

- Une faible ambition très haut débit :
 - Nombre de prises FttH limité
 - Un engagement du CG dans le FttH soumis à caution en raison d'opérations NRA-MED optionnelles sur les futures plaques FttH
- Interrogations sur l'articulation cuivre (VDSL2 et/ou MED) et FttH:
 - Une interrogation sur l'articulation FttH/VDSL2 dans les centres-bourgs visés par le projet
 - Certaines opérations de FttN étaient localisées sur de futures plaques FttH
- Un manque de précisions sur l'articulation entre le FttN et la composante « inclusion numérique »
 - Le projet prévoyait des zones de recoupement entre le FttN et le marché de service Wimax

Nouveaux éléments apportés par le CG

- **Suppression des opérations FttN prévues sur les futures plaques FttH**
- Clarification de l'engagement à réaliser les 31 500 prises FttH prévues par le projet.
- Hors zones du RIP FttH, réalisation de 45 opérations NRA-MED. Le FttN concerne désormais :
 - 89 SR et 18 250 lignes (au lieu de 96 SR et 20 500 lignes initialement)
 - Un investissement de 16,4 M€ (au lieu de 18 M€ initialement)
- Accord en cours avec l'exploitant du RIP 1G Wimax pour articulation cohérente avec la composante FttN du projet :
 - Les 13 stations localisées sur les zones bénéficiant du FttN seraient supprimées (sur un total de 49)
 - Le CG participerait financièrement à la montée en débit du Wimax sur les stations restantes (hors demande FSN) + éventuelles extensions

Plan de financement

Problématiques identifiées par le Comité

- Parts du CR et des EPCI sujettes à caution:
 - Aucun engagement clair du CR sur un montant de financement pour les RIP de la région
 - Aucune indication sur la répartition entre les fonds régionaux et les fonds européens
 - Aucune indication sur les modalités juridiques de la participation financière des EPCI, en raison notamment des incertitudes sur le portage du projet

Nouveaux éléments apportés par le CG

- **Engagement le 31 janvier 2014 du Conseil régional de 60M€ (inclus fonds européens) pour le 4 projets THD de Poitou-Charentes**
 - La concertation avec le CR est réalisée sur la base d'une contribution de 14 M€ pour le projet
 - Le 20 mai 2014, une réunion entre les 4 CG et le CR a permis de travailler sur la répartition entre fonds régionaux et fonds européens.
- **La participation financière des EPCI s'inscrira dans le cadre de leur adhésion au futur SMO**
 - Réunion le 10 juin 2014 rassemblant le président du CG et les différents EPCI

Réutilisation des infrastructures réalisées pour le FttN dans le cadre du déploiement à terme du FttH

Problématiques identifiées par le Comité

- Obtenir des éléments sur la réutilisation des infrastructures réalisées dans le cadre du FttN pour le futur réseau FttH :
 - Les informations sur le dimensionnement des infrastructures FttN étaient insuffisamment précises pour déterminer si elles étaient susceptibles de réutilisation pour le FttH
 - Aucune étude d'ingénierie n'avait été réalisée

Nouveaux éléments apportés par le CG

- **Assurance que le dimensionnement des liens NRA-SR permettront une évolution vers le FttH:**
 - Les câbles optiques déployés entre NRA et SR comprendront 36 fibres optiques
 - Les SR regrouperont au moins 100 lignes
- Etude d'ingénierie plus détaillée sur les déploiements FttH lancée en avril 2014. Résultats attendus pour le début du mois de septembre 2014.